

DEFINITION

La sage-femme est un professionnel de la santé spécialisé dans la santé génésique de la femme, de la grossesse, de l'accouchement et des suites de couches. Elle assure également le suivi gynécologique de prévention et la planification familiale. Son rôle est essentiel pour accompagner les femmes et les nouveaux-nés.

Dotées d'un pouvoir de diagnostic et d'un droit de prescription, les sages-femmes forment une profession médicale à compétences définies. Le champ d'intervention des sages-femmes auprès des femmes et des nouveau-nés en bonne santé est établi par le code de la santé publique (articles L4151-1 et suivants du Code de la santé publique).

FORMATION

Diplôme d'état de docteur en maïeutique (bac +6) (Décret n° 2024-679 du 3 juillet 2024)

Formation en maïeutique accessible après une première année commune aux études de santé (PACES), un parcours spécifique accès santé (PASS), ou une licence avec option "accès santé" (LAS)

MISSIONS PRINCIPALES

❖ Suivi de la grossesse

- Consultations prénatales mensuelles
- Surveillance de la santé de la mère et du fœtus
- Echographies obstétricales de dépistage
- Diagnostic des complications potentielles
- Préparation à l'accouchement
- Collaboration en centre de diagnostic anténatal

❖ Accouchement

- Assister et accompagner la mère lors de l'accouchement
- Assurer la sécurité et le bien-être de la mère et du nouveau-né

❖ Post-partum

- Surveillance médicale de la mère et du nouveau-né après la naissance
- Vaccination du nouveau-né, de la mère et de l'entourage
- Suivi de l'allaitement maternel
- Rééducation périnéo-sphinctérienne

❖ Suivi gynécologique de prévention

- Examen gynécologique de dépistage
- Dépistage des cancers féminins
- Accompagnement de la ménopause
- Consultation de contraception
- Consultation de santé sexuelle (Diagnostic et traitement des IST)

❖ Planification familiale

- Information et conseils sur les méthodes contraceptives
- Accompagnement et suivi médical des couples en parcours de PMA
- Pose et retrait de dispositifs intra-utérins (DIU) et d'implants contraceptifs
- Accompagnement et réalisation des IVG médicamenteuses et chirurgicales

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Hôpitaux, cliniques, PMI, MSP, HAD, cabinet de ville, centre de santé, domicile

PRISE EN CHARGE

Par l'Assurance maladie